

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 5 - 06

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation de lancement d'une consultation
relative à la fourniture, à la livraison et au montage
d'un véhicule de collecte mono-opérateur pour la
collecte en porte à porte
des déchets ménagers et assimilés**

La Communauté de Communes assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ses 12 camions bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil assurent une quarantaine de circuits par semaine (hors saison) avec une moyenne par véhicule de 34 000 km/an.

Vu le vieillissement du parc, un renouvellement progressif est envisagé.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le lancement d'une nouvelle consultation selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert, afin d'acquérir un véhicule gasoil d'environ 26 tonnes destiné à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

Le montant total du marché public est estimé à 350 000 €.

La consultation est allotie en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée 26 Tonnes
- Lot n°2 : Fourniture d'une benne mono-opérateur à ordures ménagères 22 à 23 m³ d'environ 12 Tonnes utiles

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-1 et suivants

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu les crédits inscrits au budget annexe REOMI 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation selon la procédure formalisée en vue de la conclusion d'un marché public ordinaire relatif à la « fourniture, la livraison et le montage d'un véhicule de collecte mono-opérateur pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés » ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la commission d'appel d'offres et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
- de l'affichage le : 29 JUIN 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 29 JUIN 2021

Givrand, le 29 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.